

Compte-rendu de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du **Lundi 9 décembre 2019 – 18h30**

Date de convocation : **04/12/2019**

► **APPEL ET RECENSEMENT DES PROCURATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, et le neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le quatre décembre, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur René BANTOURE, Maire
 Assisté de :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Pierre BOUZAGE, Mmes Marie Rose BOUISSET, Marguerite GAMMELIN, Yannique GRUEL, M. André XIFFRE Adjoints,
- M. Pierre AZEMA Mme Catherine BARNEDES, M. Philippe CASSO, MM. David PLANAS, Jean Luc POCH, Mme Maryline PUJOLAR Mme Jocelyne RIBUIGENT, M. Henri SALA, Mme Nicole WOLKONSKY, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS

- Mme Rebecca COX
- Charlotte FRIGERIO
- Jean-Louis DUCH-SOLE
- Bruno QUINTA
- Sébastien RAYA

ETAIT REPRESENTEE

- M. Henri BONNAFOUS

Observations

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016
- Liliane BARBES décédée

.*.*_.*_

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

.*.*_.*_

► **ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 04 novembre 2019**

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

UNANIMITE

.*.*_.*_

► **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

.*.*_.*_

I- **Compte rendu des délégations du Maire :**

Décisions 2019 N° 84 à 99	Objet	alinéa	Date signature	Visa S/Préfet.
84	Marchés Accords-cadres Contrat de mission Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise d.PRO, 8 Rue Louis Braille – 66 400 CERET pour la mission de diagnostic parasitaire sur charpente avant travaux, pour la réhabilitation de la tranche I des Toiles du Moulin, I Carrer del Moli d'en Biosa (cadastré section AL numéro 269) – 66150 Arles-sur-Tech. Montant du devis N° DE29/10/19-0647 : 660,00€ TTC (550,00€ HT)	5	30/10/2019	04-nov
85	Renouvellement adhésion Adhésion à une association De renouveler l'adhésion au Conseil national des Villes et Villages fleuris pour un montant de 175 euros et pour l'année 2020 comme initialement délibérée le 30 janvier 2018 (délibération n° 4/2018)	24	30/10/2019	04-nov
86	Louage de choses Convention de mise à disposition entre L'opérateur BIRDZ, Tour Franklin – 100-101 Terrasse Boieldieu – La Défense 8 – 92 042 PARIS LA DEFENSE / La ville d'Arles-sur-Tech, pour une convention d'occupation domaniale de répéteurs et bridges Birdz sur les supports d'éclairage public et divers ouvrages de la commune d'Arles-sur-Tech, dans le cadre des projets de télérelevé des compteurs d'eau et d'autres capteurs environnementaux. Cette convention sera établie pour une durée de 10 ans Par application de l'article L. 2125-1 CGPPP, la présente convention relative à la pose de Répéteurs est signée contre une redevance d'occupation du domaine public de 0,10 € par répéteur installé et par an.	5	07/11/2019	12-nov
87	Renouvellement adhésion Adhésion à une association De renouveler l'adhésion à l'association des Villes et Pays d'art et d'histoire Sites et Cités remarquables de France pour un montant de 315 euros et pour l'année 2020.	24	07/11/2019	12-nov
88	Marchés Accords-cadres Contrat Ville d'Arles sur Tech / NEOPOST FRANCE pour l'installation d'une connexion LAN afin d'y raccorder la machine à affranchir. Montant de la prestation : Cet abonnement sera facturé 8,25 euros HT par mois soit un coût annuel de 99 euros HT par an. Les frais d'installation et de paramétrage sont offerts.	4	14/11/2019	14-nov

89	Marchés Accords-cadres Contrat Ville d'Arles sur Tech / La SARL ODYSSEE informatique sise rue de l'industrie – 19360 Malemort pour la maintenance du logiciel relatif au service de l'état civil Le contrat prend effet à compter du 1er janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 et s'élève annuellement à 342,97 euros HT	4	15/11/2019	18-nov
90	Louage de choses Convention de mise à disposition d'un véhicule entre L'Association Théâtre arlésien, Adresse : 8, rue Lo Pardal 66150 ARLES SUR TECH, représentée par M. MAURIN Jacques/ La ville d'Arles-sur-Tech, Représenté par Monsieur René BANTOURE, pour la mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule pour la période du 22 au 24 novembre 2019 inclus.	5	20/11/2019	21-nov
91	Louage de choses Bail de location : Ville d'Arles sur Tech / L'association ACI du Vallespir, représentée par sa Présidente, Mme Nicole WOLKONSKY pour la mise à disposition d'un local situé dans le bâtiment de la Mairie d'Arles sur Tech et comprenant un bureau sur la droite et un hall d'entrée pouvant desservir le dit bureau. Le local est également composé d'un autre bureau, d'un couloir et d'un vestiaire qui resteront à la disposition de la Mairie et plus précisément pour les services de Police Municipale Période : du 1er janvier au 31 décembre 2020. Montant du loyer : 50€ / mois	5	21/11/2019	22-nov
92	Louage de choses Bail de location : Ville d'Arles sur Tech et : Madame Florence GROS pour un loyer de 76,74 euros Madame Stéphanie LOPEZ pour un loyer de 76,74 euros Madame Béatrice DEBALLE pour un loyer de 52,69 euros Monsieur Jacques MAURIN pour un loyer de 52,69 euros Monsieur Marc GALLEGO pour un loyer de 104,37 euros Monsieur Gérard LOPEZ pour un loyer de 52,69 euros Pour la mise à disposition de locaux situés rue du 14 juillet « Toiles du vieux Moulin » à Arles sur Tech pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2020. Ces conventions seront renouvelables par tacite reconduction et les loyers seront révisés de plein droit au début de chaque période annuelle en fonction de la variation de l'ILC connu en début d'année.	5	22/11/2019	26-nov
93	Marchés Accords-cadres devis d'achat de fournitures Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise Signify France, 33 rue de Verdun – CS60019 – 92 156 SURESNES Cedex pour l'achat de lampadaires pour le parking CASSU. Montant du devis : 2 060,40 € TTC (1 717,00 € HT).	4	26/11/2019	28-nov
94	Marchés Accords-cadres devis de travaux Ville d'Arles sur Tech / L'entreprise S.A.R.L Sol Frères, 11 Traverse de Saint-André - 66 690 PALAU DEL VIDRE. Mise en œuvre, terrassement, compactage du futur parking CASSU. Montant du devis : 6 144,00 € TTC (5 120,00 € HT).	4	26/11/2019	28-nov
95	Marchés Accords-cadres Lot N°9 Serrurerie Marché du Palau La municipalité d'Arles sur Tech, décide de signer le marché public de travaux pour la réhabilitation du bâtiment El Palau dans le cadre du POCTEFA EFA 045/15 PATRIMC@T- et la SARL LEONARD ET OLIVE – 2 Rue de l'industrie 66 240 SAINT ESTEVE pour le Lot n°9 « Serrurerie » Le montant total du Lot n°9 « Serrurerie » s'élève à 70 390,00 € HT (84 468,00 € TTC)	4	27/11/2019	28-nov
96	Louage de choses Convention de mise à disposition d'un véhicule La municipalité d'Arles sur Tech, décide de signer un contrat de location pour un véhicule KANGOO sérigraphié Police Municipale auprès de Perpignan Avenir Automobile avec l'intermédiaire de la DIAC Location S.A. sise 14 avenue du Pavé neuf 93168 NOISY LE GRAND cedex Durée du contrat Le contrat est signé pour une durée de trois ans dès réception du véhicule. La location sera d'un montant de 427,63 euros TTC et payable par prélèvement mensuel.	5	28/11/2019	29-nov
97	Louage de choses Convention de location La municipalité d'Arles-sur-Tech, représentée par M. René BANTOURE, Maire / L'Association sportive de football. « OLYMPIQUE DU HAUT-VALLESPIR ». pour la mise à disposition à titre gracieux : - du stade Municipal de la Fontaine des Buis et de ses vestiaires - du gymnase Municipal (rue de la Forge) Durée des conventions : Période de mise à disposition du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Prêt à titre gracieux.	5	03/12/2019	/
98	Marchés Accords-cadres Travaux : Accessibilité vieux cimetière Ville d'Arles sur Tech / SARL Vallespir Construction sise Route d'Espagne - 66 230 PRATS DE MOLLO LA PRESTE, pour la mise à niveau de la rampe d'accès pour l'accessibilité du vieux cimetière. Montant du devis : 2.340,00 € TTC (1.950,00 € HT).	4	03/12/2019	/
99	Marchés Accords-cadres Contrat de mission : Assistance à maîtrise d'ouvrage 1ère phase pour la réhabilitation de la piscine municipale Ville d'Arles sur Tech / LOCAL 360 sise 22 rue clémentine - 66 160 LE BOULOU pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage 1ère phase (diagnostic et faisabilité) pour la réhabilitation de la piscine municipale. Montant du devis : 3.000,00 € TTC.	4	03/12/2019	/

Finances**2- Décision Modificative N° 1 annule et remplace (M. le Maire – H. Bonnafous) :**

Vu la délibération N° 40/2019 du 27 mai 2019
 Vu la délibération N° 47/2019 du 27 mai 2019
 Vu la délibération N° 49/2019 du 01 juillet 2019
 Vu la délibération N° 70 /2019 du 04 novembre 2019
 Vu la délibération N° 71/2019 du 04 novembre 2019
 Vu la nécessité de rectifier la décision modificative n° 1

→ Il est proposé au Conseil Municipal,

► **D'AUTORISER** le Maire à effectuer l'annulation et le remplacement par les opérations ci dessous :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	OP.			Article	OP.		
675/042		Valeurs comptables des immobilisations cédées	-53 035,11	7761/042		Différence sur réalisations (négatives) transférées en investissement	-23 035,11
				775		Produits de cessions d'Immobilisation	-30 000,00
TOTAL			-53 035,11	TOTAL			-53 035,11

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	OP.			Article	OP.		
192/040		Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	-23 035,11	024		Produits de cessions	30 000,00
				21318/040		Autres bâtiments publics	-53 035,11
TOTAL			-23 035,11	TOTAL			-23 035,11

► **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

[Délibération n° 82 / 2019](#)

UNANIMITE

3- Décision Modificative N° 6 (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Vu la délibération N° 40/2019 du 27 mai 2019
 Vu la délibération N° 47/2019 du 27 mai 2019
 Vu la délibération N° 49/2019 du 01 juillet 2019
 Vu la délibération N° 70 /2019 du 04 novembre 2019
 Vu la délibération N° 71/2019 du 04 novembre 2019
 Vu la délibération N° 82/2019 du 09 décembre 2019
 Vu les besoins d'inscriptions budgétaires et de régularisations de fin d'exercice,

→ Il est proposé au Conseil Municipal,

► **D'AUTORISER** le Maire à effectuer une modification et ouvertures de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	OP.			Article	OP.		
673		Titres annulés	4 700,00	706813		Participations pour l'assainissement collectif	4 700,00
TOTAL			4 700,00	TOTAL			4 700,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Article	OP.			Article	OP.		
1641		Emprunt	276 250,00	024		Cession terrain (calcine)	276 250,00
10226		Remboursement taxe aménagement 2016	787,67	10226		Taxe aménagement	787,67
2051		Concessions et droits similaires	540,00				
2151		Réseaux de voirie	-540,00				
TOTAL			277 037,67	TOTAL			277 037,67

► **D'AUTORISER** le Maire (ou son représentant) à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

[Délibération n° 83 / 2019](#)

UNANIMITE

4- **Travaux de Goudronnage – demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) (M. Le Maire)**

Dans le cadre du lancement d'une prochaine opération de goudronnage des rues de la commune,

→ Il est proposé au Conseil Municipal

- ▶ **DE SOLLICITER** l'enveloppe DETR de Monsieur le Préfet pour les travaux de goudronnage la plus élevée possible soit au maximum 80%
- ▶ **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

[Délibération n° 84 / 2019](#)

UNANIMITE

Administration Générale

5- **Convention de mise en commun de Polices Municipales et de leurs équipements entre les communes d'Amélie les Bains et Arles sur Tech pour la répartition de certaines dépenses communales – avenant 2 (M. le Maire – H. Bonnafous) :**

Vu la délibération 65/2016 du 26/09/2016 relative à la mise en commun des services de Police municipales d'Arles et d'Amélie.

Vu la délibération 71/2017 du 18/12/2017 relative à l'avenant N°1

Le Maire rappelle que dans son article 7 de la convention initiale, les conditions de prises en charge de dépenses communes seraient définies par avenant.

Vu la nécessité de prendre en charge des dépenses d'investissement par la commune d'Amélie les bains et donc de modifier les articles 2 et 4 de la convention qui stipuleront les modalités en lien avec la TVA.

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour la répartition de certaines dépenses communes aux deux communes
- ▶ **D'AUTORISER** l'inscription des crédits au budget de la commune.
- ▶ **AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et à signer tous les documents afférents

[Délibération n° 85 / 2019](#)

UNANIMITE

Ressources Humaines

6- **Recrutement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (M. le Maire)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cet agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir un besoin pour le service technique,

Considérant que l'intéressé remplit les conditions générales et particulières de recrutement en qualité de contractuel de droit public,

→ Il est proposé au Conseil Municipal :

- ▶ **DE DECIDER** la prolongation du contrat de l'agent recruté dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Période : 1 mois - du 01 janvier 2020 au 31 janvier 2020 inclus.

Cet agent continue à assurer des fonctions d'adjoint administratif chargé de la comptabilité à temps complet (35/35ème)

- ▶ **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 348 (indice majoré 326) du grade de recrutement.

- ▶ **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Période : 3 mois - du 01 janvier 2020 au 31 mars 2020 inclus.

Cet agent assure des fonctions d'adjoint technique polyvalent chargé en priorité de la gestion de l'éclairage public et des installations électriques de la collectivité à temps complet (35/35ème)

- ▶ **DIT** que la rémunération de cet agent sera calculée selon le grade de recrutement choisi.

- ▶ **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2020.

- ▶ **D'AUTORISER** le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place de cette délibération et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

[Délibération n° 86 / 2019](#)

UNANIMITE

Fin de réunion 19 h 50

Le compte-rendu est affiché en Mairie le 13/12/2019 et positionné sur le site internet de la commune